

Compte rendu de la séance du 21 mai 2021

Nombre de membres en exercice: 11

Séance du 21 mai 2021

Présents : 9

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-et-un mai l'assemblée régulièrement convoquée le 21 mai 2021, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Thierry DA FONSECA (Maire)

Sont présents: Sylvain BELHOMME, Laura COUDERT, Thierry DA FONSECA, Béatrice GRENIER, Pascal GRENIER, Vanessa NOEL, Carlos PENA FERNANDEZ, Pascale BUERICK-MASSAT, Bruno TAQUET

Représentés: Clément ALRIVIE par Bruno TAQUET, Sylvie LEBLOND-TRAVERT par Pascale BUERICK-MASSAT

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Vanessa NOEL

Ordre du jour:

1 / Election du 3ème adjoint

2 / RODP 2021

Questions diverses

M. le Maire a décidé le 21 mai que ce Conseil Municipal se déroulerait sans que le public soit autorisé à y assister suite au décret n°2020-1257 du 14/10/2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire et suivant la Loi n°2020-1379 DU 14/11/2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et au vu de la configuration de la salle ce jour là.

1.Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales désigne à l'unanimité Vanessa NOEL, secrétaire de séance. Suite à l'ordre du jour pour l'élection du 3eme adjoint le vote se fera à bulletin secret.

2.Approbation du compte rendu du 09 avril 2021 :

M le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le compte rendu de la réunion du 09/04/2021 :

Dans le dernier CR du CM, M Pena Fernandez Carlos soulignait que "la préfecture se défend déjà avec l'argent public" contre le projet éolien du Deyroux. Ses propos pouvaient être mal interprétés pour qui ne connaît pas sa position sur ce sujet, et ce fut le cas. M Pena Fernandez tenait à éliminer toute ambiguïté: il confirme être favorable à une dépense publique contre ce projet.

Mme BUERICK MASSAT Pascale souhaite revenir sur son intervention lors du dernier CM : "elle interroge M. le maire sur le fait qu'il n'ait pas donné suite au courrier de Mme Delmas concernant l'AAPLX."

M. TAQUET souhaite rectifier le dernier compte rendu en précisant qu'il souhaitait une action rapide sur l'avis défavorable de l'ensemble des bâtiments de la mairie au nom des associations.

M. TAQUET demande à ce que M. le Maire se renseigne auprès de l'ancienne mandature sur les travaux réalisés.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

Délibérations du conseil:

Election d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission (DE 2021 026)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 2020_021 du 03 juillet 2020 portant création de trois postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n°2020_022 du 03 juillet 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Considérant la vacance du poste de troisième adjoint au maire dont la démission a été acceptée par Madame la Préfète par courrier reçu le 28 avril 2021,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de troisième adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré,

Article 1er : Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

Article 2 : Procède à la désignation du troisième adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : Mme COUDERT Laura

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 5

Ont obtenu : Mme COUDERT Laura : onze (11) voix

Article 3 : Mme COUDERT Laura est désignée en qualité de troisième adjointe au maire.

Redevance 2021 pour occupation du domaine public - RODP 2021 (DE 2021 027)

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

Refus : 0

Conformément au décret du 27 décembre 2005 applicable pour la première fois le 1er janvier 2006, décret relatif aux redevances et droits de passage sur le domaine public, et vu les indices nouveaux mis en place à compter de décembre 2020, M. le Maire donne lecture des montants plafonds des redevances dues pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **fixe** la redevance 2021 comme suit :
 - infrastructures souterraine par km : 41.29 €
 - infrastructures aériennes par km : 55,05 €
 - emprise au sol par m² : 27.53 €
- en **prescrit** le recouvrement

Questions diverses :

- Organisation du bureau de vote pour les élections départementales et régionales du 20 et 27 juin 2021.

- Mme GRENIER annonce qu'un trail devrait avoir lieu prochainement sur la commune. Les dates restent à définir.

Elle évoque l'épisode de phylloxera qui fut une crise agricole et économique majeure dans la vallée d'Argentat. Elle évoque également les croix présentes à SEXCLES. Une discussion s'engage sur ces sujets avec l'ensemble du conseil municipal.

Fin de la séance 20h38.